

Le terre d'infiltration est un dispositif de traitement utilisé exceptionnellement lorsque le sol est inapte à un épandage naturel, qu'il n'existe pas d'exutoire pouvant recevoir l'effluent traité et/ou que la présence d'une nappe phréatique proche a été constatée.

1 - Descriptif de la filière

Les eaux usées sont constituées de deux types d'effluents :

- les eaux vannes issues des WC,
- les eaux ménagères pour le reste.

L'ensemble de ces eaux usées, après avoir transité par une fosse toutes eaux (pré-traitement), est dirigé soit gravitairement, soit par l'intermédiaire d'un poste de relèvement, dans un regard de répartition à partir duquel partent des tuyaux munis d'orifices, posés dans une couche de gravier, afin d'assurer une répartition homogène des effluents en surface du massif filtrant (traitement). Le sol en place est utilisé comme moyen dispersant des effluents épurés. Dans certains cas le terre peut également être équipé de drains de collecte à sa base, pour une évacuation des eaux vers le milieu superficiel (rejet).

L'épuration est réalisée par le sable et les micro-organismes associés.

L'installation d'un pré filtre est conseillé en amont du terre afin d'en éviter le colmatage prématuré. Il sert également d'indicateur de fonctionnement pour la fosse toutes eaux.

2 - Distances minimales à respecter



3 m



3 m pour la fosse
5 m pour le lit à massif
de zéolite



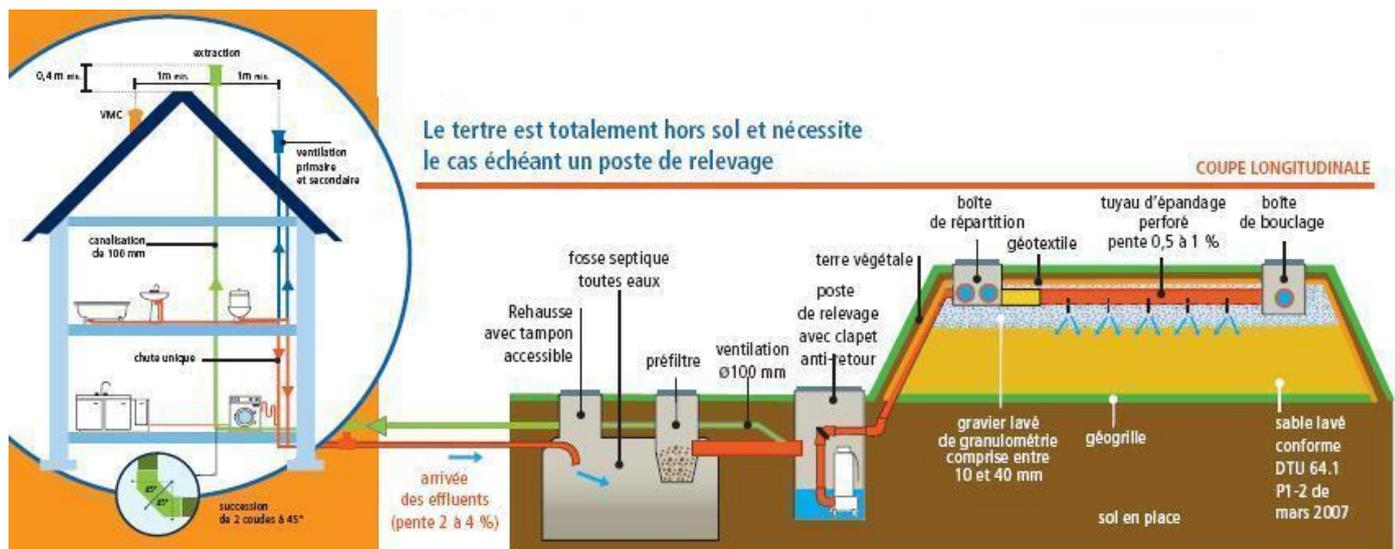
35 m d'un puits destiné
à consommation humaine



3 m des limites parcelaires

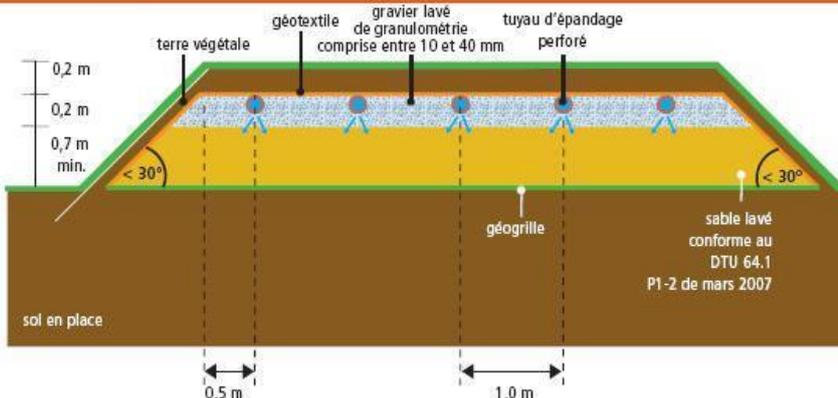
Source : Conseil Général des Côtes d'Armor, Guide de l'assainissement non collectif

3 - Mise en œuvre



Source : Conseil Général des Côtes d'Armor, Guide de l'assainissement non collectif

COUPE TRANSVERSALE



Source : Conseil Général des Côtes d'Armor, Guide de l'assainissement non collectif



Source : SARL Christophe RIO

4 - Dimensionnement

La surface du tertre d'infiltration doit être au moins égale, à son sommet, à 5 m² par pièce principale.

Nb de pièces* de l'habitation	Perméabilité du sol : de 15 mm/h à 30 mm/h	Perméabilité du sol : de 30 mm/h à 500 mm/h
< 5	Sommet : 25 m ² Base : 90 m ²	Sommet : 25 m ² Base : 60 m ²
Par pièce supplémentaire	Sommet : + 5 m ² Base : + 30 m ²	Sommet : + 5 m ² Base : + 20 m ²

* Nombre de pièces = Nb de chambres + 2

5 - Coûts

Fourniture et installation de la filière (valeur 2009) :

- installation neuve = 8 000 à 10 000 € TTC,
- coût estimé en réhabilitation = 11 000 à 18 000 € TTC.

6 - Démarche administrative pour réaliser une installation

Prendre contact avec le service public d'assainissement non collectif (SPANC), en l'absence de ce service s'adresser à la mairie.

7 - Pour aller plus loin

Norme française de mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif - [XP-P19-603 DTU 64.1](#)